



HAL
open science

Construction statistique du seuil de pauvreté calédonien : un seuil unique ou des seuils provinciaux ?

Laure Hadj, Véronique Petit

► **To cite this version:**

Laure Hadj, Véronique Petit. Construction statistique du seuil de pauvreté calédonien : un seuil unique ou des seuils provinciaux ?. La mesure du développement. colloque GEMDEV-UNESCO, Feb 2012, Paris, UNESCO, France. hal-00840316

HAL Id: hal-00840316

<https://hal.science/hal-00840316>

Submitted on 2 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construction statistique du seuil de pauvreté relatif calédonien :

Un seuil unique ou des seuils provinciaux ?

Laure HADJ et Véronique PETIT¹

La Nouvelle-Calédonie marque sa spécificité dans l'Outre-mer français. C'est un pays d'outre-mer (POM) voué à devenir indépendant de la métropole française à l'horizon 2014-2018. L'Accord de Matignon en 1988, reconduit par l'Accord de Nouméa dix ans plus tard, engage la Nouvelle-Calédonie dans la construction de cette indépendance. Celle-ci s'organise par la mise en place d'une « politique de rééquilibrage » spatio-ethnique et le transfert progressif des compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie.

Le partage de la Nouvelle-Calédonie en trois provinces est un moyen politique d'instaurer un développement afin de réduire les inégalités économiques, sociales, culturelles et politiques à l'encontre de la population autochtone, les Kanak. Les délimitations de ces provinces ont été calquées sur la répartition ethnique, elle-même façonnée par l'histoire coloniale. Les populations des provinces Nord et des îles Loyauté sont majoritairement Kanak alors que la population de la province Sud est hétérogène. D'un point de vue politique, les indépendantistes sont à la tête du Nord et des îles Loyauté et les non indépendantistes dirigent la province Sud.

Vingt ans après la signature de l'Accord de Matignon, et en dépit de cette politique de rééquilibrage, les indicateurs socio-économiques montrent que les inégalités persistent. Face à ce constat, dans une société où coexistent deux modèles économiques antagonistes, dans quelle mesure est-il possible de parler de ménages pauvres ? L'exploitation des enquêtes budget consommation des ménages de 1991 et 2008 permet d'apporter un éclairage sur la pauvreté en ressources (monétaire et non monétaire) des ménages.

I) Rappel du contexte historique

1- Une division ethnique et spatiale façonnée par l'histoire coloniale

La Nouvelle-Calédonie est devenue une possession française en 1853. L'administration coloniale a encouragé le peuplement de cette colonie tout d'abord par l'emprisonnement de bagnards (colonie pénitentiaire), puis par l'installation volontaire de Français (colonie libre). Durant la période coloniale, la démographie de la population kanak connaît deux périodes d'évolutions contraires. La première, allant jusqu'au début du XX^{ème} siècle, marque sa décroissance en raison des politiques de peuplement et de l'absence de conditions sanitaires. C'est ainsi qu'entre 1887² et 1906, la population Kanak est divisée par deux, passant de 42 500 à 28 500 personnes. L'administration coloniale ne se préoccupe pas alors de la mortalité des Kanak. Dans l'esprit des colonisateurs ils étaient voués à disparaître³. S'ensuit, jusqu'en 1936, une stabilisation du nombre de Kanak ainsi

¹ Laure Hadj, doctorante au CEPED Université Paris Descartes- IRD-INED chercheur à l'ISEE. laure.hadj@ceped.org
Véronique Petit, Professeure des Universités, MIGRINTER- Université de Poitiers-CNRS. veronique.petit@unipoitiers.fr

² Première recensement qui comptabilise la population autochtone.

³ Le Commandant Têtard en 1856 écrivait : « le Calédonien est intelligent mais c'est un monstre de perversité ; il faut commencer par détruire cette population si l'on veut vivre en sécurité, dans le pays. Le seul moyen qui paraisse un peu praticable pour en venir à bout, ce serait de faire des battues comme les loups en France avec plusieurs détachements de trente à cinquante hommes, puis de détruire les villages, plantations et renouveler ces razzias plusieurs fois à l'approche de la saison des pluies ». Extrait d'une lettre rédigée par le Commandant Têtard au Contre Amiral Fourchon. Extrait, cité par Jean Freyss tiré de l'ouvrage de P.Gascher in *La Belle au bois dormant*, p 202.

que de non-Kanak, marquant la difficulté pour l'administration coloniale à maintenir cette dernière sur le territoire. Elle peine en effet à trouver des volontaires pour aller s'installer sur cette terre lointaine au climat chaud et à l'exploitation foncière difficile.

La Nouvelle-Calédonie en 1946 passe du statut de colonie à territoire d'outre-mer (TOM). Ce changement de statut entraîne l'abolition du code de l'indigénat et l'accès à la citoyenneté progressive à tous les Kanak. Ils acquièrent également le droit de circuler librement et d'être salariés. Cette période marque une nette reprise non seulement de la démographie kanak mais aussi des flux migratoires des non-Kanak. Ceux-ci se sont accentués lors du boom du nickel du début des années 1970⁴ (Rallu, 1985). Ces flux migratoires ont été orchestrés par l'Etat français qui a incité les Français de métropole, des DOM, les Français rapatriés de l'Algérie ou du Maroc, de Polynésie française et de Wallis et Futuna à venir s'installer sur « *le caillou* ». Les arguments mis en avant paraissaient attrayants : « soleil, bénéfices rapides, avantages fiscaux et indexations de salaire (...) » (Bensa, 1990 : 111). Cet épisode marque encore aujourd'hui, l'évolution du peuplement de la Nouvelle-Calédonie. En 2009, la population s'élève à 246 000 habitants, dont 40% de Kanak. C'est la communauté la plus importante, devant la communauté européenne et les autres communautés. A cette date pour la première fois, les personnes recensées peuvent déclarer appartenir à plusieurs communautés : 20 400 personnes se sont ainsi déclarées métisses, c'est-à-dire 8% de la population totale. Les Kanak ajoutés à ceux qui se déclarent métisses kanak représentent 44% de la population totale.

A cette division ethnique se superpose une répartition géographique également façonnée par l'époque coloniale. L'administration coloniale, pour attribuer des terres aux bagnards libérés et aux colons libres, a dépossédé les Kanaks de leurs terres. Cette forme de colonisation rurale concerne exclusivement la Grande Terre, alors que les quatre petites îles qui composent les îles Loyauté ont été intégralement considérées comme des réserves kanak⁵. Les grands espaces de la côte Ouest de la Grande Terre ont été accaparés par l'administration coloniale. Les Kanak ont été relégués dans les montagnes sur des espaces fonciers confinés. Ils étaient soumis au travail sur les plantations des Européens et à l'impôt de capitation (Merle, 1996). La côte Est de la Grande Terre, plus proche du récif corallien, offre moins de terres propices à l'exploitation agricole. Une première segmentation ethnique de la Grande Terre s'observe : la côte Ouest se compose à la fois d'allochtones et de Kanak, alors que la côte Est, est majoritairement peuplée de Kanak. Enfin, Nouméa, longtemps surnommée « *la Blanche* » en raison de la marginalité des Kanak et de la concentration de la population européenne non pénale, est devenu le centre économique de la Nouvelle-Calédonie. C'est le point de passage obligatoire pour établir des relations commerciales extérieures et des actions commerciales d'import. Jean Freyss résume ainsi cette dernière phase de l'histoire du peuplement de Nouvelle-Calédonie : « Nouméa des Blancs, Kanak des réserves et les broussards de brousse s'est substitué un autre système : Nouméa des Blancs, Kanak urbanisés, Kanak des tribus qui résulte de la fin des broussards⁶ et de la montée des Kanak sur Nouméa » (Freyss, 1996 : 261). Au recensement de 2009, 99 100 personnes se sont déclarées Kanak : 58% vivent zone tribale et 42% en zone urbaine ou rurale. Aujourd'hui encore, l'ensemble des îles Loyauté est des zones tribales. La Grande Terre compte 18% de terre tribale sur l'ensemble de sa superficie dont 14% dans le Nord.

⁴ La fin du bagne et l'échec de la colonisation libre laissera place au secteur minier comme nouveau vivier de migrants. Ce secteur s'est développé à partir de 1874. Le turn over des Mélanésiens des Nouvelles-Hébrides (l'actuel Vanuatu), des Vietnamiens, des Japonais et des Indonésiens ne bouleversera pas la structure de la population du XIX^e siècle.

⁵ (...) L'installation de colons européens sur les terres des Mélanésiens obligea les populations autochtones à se regrouper sur des territoires considérablement restreints auxquels l'administration conféra le statut particulier de réserves appelées « tribus ». (Bensa, Rivière, 1982 : 21).

⁶ Les broussards sont les paysans français de Nouvelle-Calédonie établis sur les terres kanak dès l'époque coloniale.

2- *Entre coexistence et domination de l'économie marchande envers l'économie vivrière*

L'économie marchande qui concerne les non-Kanak est le système dominant en Nouvelle-Calédonie. Les travaux du socio-économiste Jean Freyss détaillent son fonctionnement et sa composition. Il qualifie cette économie « d'assistée » en raison de sa dépendance aux transferts de l'Etat français. Cette dépendance correspond à un tiers du PIB calédonien depuis le début des années 1980. La seule ressource naturelle du territoire, le nickel, est un secteur clé de l'économie calédonienne mais son impact varie selon la conjoncture mondiale. Ce système économique coexiste avec l'économie vivrière⁷ kanak. Elle repose sur la récolte de tubercules (bananiers, arbres à pain, cocotiers, tarot), dont le tarot et surtout l'igname en sont les piliers. Ils représentent tout à la fois un apport nutritionnel et un symbole dans le cadre des échanges coutumiers entre clans⁸ (mariage, deuil, naissance d'enfant). A.G Haudricourt parle de la « civilisation de l'igname » (Bensa, 1990 : 25). Cette économie vivrière de subsistance privilégie la circulation non marchande et les relations sociales entre clans plutôt que la productivité et l'apport économique.

Si pendant longtemps les réseaux relationnels entre les membres du clan ont été privilégiés au détriment des processus d'accumulation et de productivité, ce mode d'économie a évolué sans pour autant cessé d'exister complètement. Les spoliations foncières, le christianisme et la confrontation avec la culture des colons (argent, denrées alimentaires, vêtements, etc.) ont engendré des transformations dans le monde kanak durant l'époque coloniale. L'anthropologue Alban Bensa souligne que « dans les réserves où ils furent parqués, les Mélanésien ont pu faire vivre des pans entiers de leurs savoirs naturalistes (...). Cet acquis s'est perpétué mais aussi transformé tout au long du contact avec la civilisation occidentale (...) » (Bensa, 1990 : 49). Les transformations s'accélérent après la Seconde Guerre mondiale. Le passage au statut de DOM et les nouvelles libertés accordées aux Kanak, développent les échanges marchands : « les Kanak souhaitent de l'argent. Les conditions de vie sont difficiles. La construction d'une maison, l'acquisition de biens durables sont considérées comme d'autant plus nécessaire que le modèle européen environnant en fait une norme » (Bensa, Freyss, 1994). Cette dualité de l'économie apparaît à travers les revendications des premiers mouvements politiques indépendantistes kanak dans les années 1970. Ils expriment une résistance à l'encontre de la domination de l'économie marchande en souhaitant impulser une économie « viable », c'est-à-dire une organisation économique en adéquation avec le monde culturel kanak. Pour parvenir à cette fin, une répartition du pouvoir politique plus équitable envers les Kanak est nécessaire afin qu'ils puissent impulser une politique de développement.

Maîtriser le développement, c'est éviter de calquer par mimétisme le modèle de l'économie marchande⁹. Jean-Marie Tjibaou, chef de file du FLNKS¹⁰ entre 1984 et 1989, résume très clairement la position des Indépendantistes : « L'appareil économique est entre les mains des

⁷ Jean Freyss utilise l'expression 'économie domestique'. Il l'a définie comme «un héritage de la période précoloniale, les Mélanésien ont des savoir-faire, des techniques et des outils productifs mis en œuvre dans une organisation sociale incluant la prise en charge de l'activité de production. » (Freyss, 1992 : 236).

⁸ Alban Bensa définit le clan comme : « plusieurs familles mélanésiennes, en se rattachant en ligne masculine à un aïeul commun, forment un groupe de parents entre lesquels le mariage est interdit. A ce clan correspondent tous les hameaux qu'occupèrent successivement les descendants de l'ancêtre ». (Bensa, 1990 : 31).

⁹ Cette approche du développement rejoint celle de Majid Rahnema. Il le définit comme une forme de « colonialisme de l'intérieur » qui agit comme le sida (jeu de mot AIDS) comme un ennemi intime. Cette image négative, sensibilise sur le risque de perte d'une culture noyée dans la perspective d'un développement économique unilatéral. (Rist, Rahnema, Esteva, 1992).

¹⁰ Intervention en 1984 à Montpellier devant les membres du Comité local de soutien au peuple kanak.

Européens comme les finances et le savoir-faire. Le système économique n'est pas issu de la coutume, ce n'est pas le patrimoine des Kanak. Certes on l'utilise comme consommateurs... mais c'est une révolution que nous essayons d'amorcer aujourd'hui ». (Tjibaou, 1996 : 293). Le développement est donc le moyen de s'extraire d'un état de soumission au système dominant issu de l'époque coloniale.

II) La politique de rééquilibrage : une mise en œuvre provinciale

1- La provincialisation : une stratégie de rééquilibrage politique

Le contexte sociopolitique du milieu des années 1980 a été déterminant dans l'instauration de la provincialisation d'aujourd'hui. Le monde politique calédonien est marqué par une bipolarité : celui des autochtones et celui des gens venus d'ailleurs (allochtones). Durant la décennie 1980, on assiste à une opposition entre les revendications politiques indépendantistes du FLNKS et celles du RPCR¹¹ qui prône le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France.

« *Les événements* », tels qu'ils ont été communément qualifiés (par les médias, travaux de chercheurs), de ces années plongent la Nouvelle-Calédonie dans un climat social violent et sanglant. Trouver une solution politique aux désaccords du RPCR et du FLNKS devient une priorité d'ordre social. L'Etat propose le statut Fabius-Pisani (loi du 23 août 1985). Il consiste à mettre en place une indépendance-association entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat français que les Néo-calédoniens sanctionneront par un référendum en 1987. Ce statut instaure quatre régions (îles Loyauté, région Nord, région Centre et région Sud) disposant d'une large autonomie (développement et aménagement régional, enseignement primaire, action sanitaire et sociale). La délimitation de ces régions « respectent les relations socioculturelles du monde mélanésien » (Freyss, 1995 : 58). Ce statut reçoit l'aval du FLNKS, mais il suscite des réserves de la part du RPCR et de la droite métropolitaine. Aux élections régionales du 29 septembre 1985, les Indépendantistes sous l'étiquette FLNKS sont portés à la tête des régions Nord, îles Loyauté et Centre, tandis que le RPCR est vainqueur en province Sud. Ces résultats démontrent que la représentativité des Kanak au travers du FLNKS est avérée et que l'idéologie de l'indépendance est une volonté d'un grand nombre de votants. En province Sud, Isabelle Leblic constate que « les Indépendantistes recueillent 14% des suffrages exprimés alors que le corps électoral ne comporte qu'environ 10% de Kanak qui ne votent pas forcément Indépendantistes » (Leblic, 1993 : 66-67). L'indépendance reste une priorité Kanak mais pas seulement. Le RPCR dénonce ce découpage géographique qui favorise les Indépendantistes. Ces désaccords politiques se résument par le titre d'un article du Monde, « une clé introuvable pour tous les pouvoirs » (Alain Rollat, 1987).

Un an plus tard, en France métropolitaine, la droite remporte les élections législatives. Le gouvernement français désigne alors Bernard Pons comme Secrétaire d'Etat de la Nouvelle-Calédonie. Son intervention se traduit par une régression dans tous les domaines de la condition Kanak que J. Freyss résume ainsi : « la population kanak est mise sous haute surveillance par une « nomadisation » des forces de l'ordre qui, en grand nombre (...) s'installent à proximité des tribus « sensibles » et pratiquent une sorte d'ilotage. (...) En bref, c'est une dure période d'humiliation, de marginalisation et d'exclusion des Kanak » (1995 : 61). Le statut Pons impose un remaniement statutaire, réduit les compétences des régions marquant ainsi la volonté de réduire le champ d'action des Indépendantistes dans la vie politique des régions et du Territoire. A cet effet, le gouvernement français remanie les frontières des trois régions de la Grande Terre : la région Nord est remplacée

11 FLNKS : Front de Libération national Kanak Socialiste. RPCR : Rassemblement pour la Calédonie dans la République.

par la « région Est-à dominante kanak- et une région Ouest à dominante caldoche¹²- la région Sud englobe toute la pointe Sud jusqu'à l'île des Pins. Ce découpage institutionnel est donc calqué sur la répartition ethnique et sur les disparités économiques » (Leblic, 1993 : 68). Cette réorganisation des régions permet aux Indépendantistes d'être majoritaires dans deux des quatre régions. L'aboutissement de la période Pons se solde par le drame de la grotte d'Ouvéa le 5 mai 1988 où quatre gendarmes et dix-neuf Kanak perdent la vie.

Quelques mois plus tard, François Mitterrand remporte l'élection présidentielle. Le nouveau gouvernement dirigé par Michel Rocard se donne pour mission de pacifier les clivages sociopolitiques. De son action naissent les Accords de Matignon (1988), renouvelés par les Accords de Nouméa (1998). Signés par le FLNKS, le RPCR et l'Etat français, ils forment le destin d'une nouvelle Nouvelle-Calédonie. L'entente politique repose sur deux points principaux : la mise en place d'une politique de rééquilibrage et l'engagement de la Nouvelle-Calédonie dans un processus d'indépendance institutionnelle progressive envers l'Etat français. Celui-ci consiste aux transferts de compétence détenus par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et par l'organisation d'un référendum d'autodétermination organisé entre 2014 et 2018. Les Accords organisent le territoire en trois provinces : les îles Loyauté, la province Nord dirigées par les Indépendantistes et la province Sud dirigée par les Loyalistes. La signature de ces Accords est une condition *sine qua non* à deux enjeux supra-provinciaux : maintenir « une économie stable » et assurer un climat social apaisé pour construire un « destin commun » à l'ensemble des communautés (Faberon et Postic, 2004 : 15). Plus que la réduction des inégalités entre provinces, l'autonomie politico-économique doit participer à la préservation de l'identité kanak et à la construction de l'indépendance. Le développement apparaît dès lors comme une notion ambiguë et plurielle. Il revêt en effet des aspirations contradictoires entre les deux camps politiques et au sein même du monde kanak¹³. Pour les non Indépendantistes, le développement est une stratégie d'intégration à une société pluri ethnique qui permet « de détourner les Kanak du rêve dangereux de l'indépendance en les mobilisant pour le développement. Pour les Indépendantistes il s'agit de détourner ce détournement dans un mouvement comparable à celui de l'aïkido, en mettant le développement au service de l'indépendance » (Freyss, 1995 : 67).

2- La provincialisation : un modèle de développement local et identitaire des Kanak

La politique de rééquilibrage peut être définie comme constituant une politique volontariste de développement économique, social et culturel. Les Accords stipulent que la politique de rééquilibrage doit être menée en faveur de la « communauté mélanésienne, originaire du Territoire de Nouvelle-Calédonie, première victime des déséquilibres issus de la colonisation qui doit être le principal bénéficiaire des mesures mises en œuvre pour redonner au Territoire une plus grande cohésion et lui permettre d'atteindre un meilleur équilibre géographique et économique » (Accords de Matignon-Oudinot, 1988). Dès lors, les provinces constituent le moyen institutionnel de répondre au développement au niveau local. Leur champ d'action est vaste car de fait il est peu explicite. L'article 20 de la loi organique de 1999 précise que « chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie... » (Faberon, Postic, 2004 : 34). Par déduction, les provinces sont compétentes notamment en matière d'urbanisme (hors des « principes directeurs du droit de l'urbanisme » qui est du ressort du

¹² Caldoche : mot utilisé pour définir un calédonien d'origine européenne, vivant depuis une ou plusieurs générations et le plus souvent vivant en brousse.

¹³ Aujourd'hui, on distingue le FLNKS (front de libération nationale kanak et socialiste) qui regroupe l'UC (union calédonienne) et l'UNI (union nationale pour l'indépendance). Ce dernier se compose du PALIKA (parti de libération kanak), du UPM (union progressiste mélanésienne) et du RDO (rassemblement démocratique océanien). A côté du FNKS, existe, le LKS (libération kanak socialiste), FCCI (fédération des comités de coordination indépendantistes), UC Renouveau (Unir et construire pour le renouveau), le Parti travailliste.

Congrès), d'habitat social, de construction et de maintien d'équipement des collèges ou encore de l'insertion au travers de programmes spécifiques » (Riera, Dubois, 2006). Chaque province est dotée d'une assemblée provinciale dont les membres constituent le Congrès. Celui-ci est composé de 7 membres de l'assemblée provinciale des îles Loyauté, 15 de celle du Nord et 32 de celle du Sud. Le Congrès vote le budget est adopté les « lois de pays », c'est-à-dire des lois qui sont propres à la Nouvelle-Calédonie. Il élit le gouvernement qui prépare et exécute les délibérations du Congrès (Christnacht, 2004).

La clé de répartition budgétaire favorise les provinces Nord et îles Loyauté. Les crédits d'investissement provenant de l'Etat sont attribués aux trois quarts aux provinces Nord et aux îles Loyauté et pour un quart à la province Sud. Les crédits de fonctionnement du budget du Territoire sont répartis pour un cinquième pour les îles Loyauté, deux cinquièmes pour la province Nord et deux cinquièmes pour le Sud. Des contrats pluriannuels de développement sont conclus entre l'Etat français et les provinces mais aussi avec les communes des provinces ou encore la Nouvelle-Calédonie (TEC, 2010 : 106). Les provinces bénéficient également d'aides européennes. La Nouvelle-Calédonie a reçu 2,4 milliards de F.CFP au Xème FED (fond européen de développement). Ce montant est aussi élevé que celui de Saint-Pierre et Miquelon ou de la Polynésie française et légèrement inférieur à celui de Mayotte (TEC, 2010 : 105). L'Agence française de développement (AFD) et l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) constituent une manne financière supplémentaire au développement des provinces.

Depuis 1989, les provinces indépendantistes orientent le développement selon trois axes : le renforcement des infrastructures (infrastructures routières, amélioration des réseaux d'eaux, d'électricité et de téléphonie, amélioration et création d'établissements de santé et d'enseignement), l'aide au développement économique et social (politique sociale, financement de micro projets) et l'édification de bases économiques fortes. Ce dernier point fait notamment référence à l'acquisition par la province Nord de la SMSP (Société minière du Sud Pacifique) dont l'assise ne cesse de se déployer dans le secteur minier (création et promoteur d'une usine d'extraction de minerai sur Voh, exportation de minerais à basses teneurs auprès de clients métallurgiques, etc.). La création de la zone VKP (Voh, Koné, Pouembout) où se situe l'usine du Nord a pour objet de créer un contrepoids au pôle économique de Nouméa et de stopper ainsi l'exode rural. Grâce aux retombées financières de la SMSP, la province Nord favorise le développement d'autres secteurs d'activités tels que l'agroalimentaire, la pêche, l'élevage et le tourisme.

Le rééquilibrage en faveur de la communauté Kanak s'amorce également au travers de programme de formation. Les Accords prévoient un programme de formation de cadres, notamment Kanak. Dans la perspective de l'indépendance, les Kanak doivent assurer la responsabilité des postes techniques et financiers (comptabilité), de l'enseignement et liés aux transferts de compétences (économie, droit). Le programme « 400 cadres » instauré par l'Accord de Matignon, renommé dix ans plus tard « cadre avenir », a pour objet de favoriser la formation des futurs cadres dirigeants. Entre 1989 et 2007, 968 personnes ont bénéficié d'une de ces formations. Kanak à 69%, ces cadres sont 67% à être originaires des îles Loyauté, 21% du Nord et 12% du Sud (GIE, 2008). Sur le plan culturel, le Territoire s'est doté d'une agence de développement de la culture kanak (ADCK). Elle a en charge la valorisation culturelle de l'identité Kanak : patrimoine archéologique et linguistique, encourager les formes d'expression, promouvoir les échanges culturels dans la région du Pacifique Sud, etc. L'Agence organise une grande partie de ces activités au centre culturel Jean-Marie Tjibaou édifié en 1998 en l'honneur du dirigeant indépendantiste signataire des Accords de Matignon. D'un point de vue politique, le sénat coutumier constitue une institution en faveur des Kanak. Il est saisi par le Congrès pour tous les projets de loi du pays et les délibérations concernant l'identité Kanak.

Vingt ans après la signature des Accords de Matignon en 1989, la politique de rééquilibrage reste une priorité et les provinces continuent d'être le reflet de la structure ethnique de la population calédonienne. Ainsi en 2009, 246 000 Calédoniens sont recensés : 7% vivent aux îles Loyauté, 18% en province Nord et 74% dans le Sud. Parmi la population loyaltienne, 97% se déclare Kanak. Cette

proportion s'élève à 74% en province Nord. La population de la province Sud est hétérogène¹⁴ et dominée par la communauté européenne : 36%, contre 27% pour les Kanak.

III) La politique de rééquilibrage : indicateur d'inégalité et moteur du changement social

1- Réduction mais persistance des inégalités socio-économiques provinciales

Si l'on se réfère à des indicateurs socio-économiques déterminants dans notre monde, la Nouvelle-Calédonie fait figure de territoire riche et développé. Son PIB/habitant est comparable à celui de la grande majorité des régions françaises et il est supérieur à celui de la Nouvelle-Zélande. Son Indicateur de Développement Humain place la Nouvelle-Calédonie en troisième position des Etats et Territoires du Pacifique Sud, après l'Australie et la Nouvelle-Zélande (CEROM, 2008). Au niveau provincial, ces mêmes indicateurs décrivent le Nord et les îles Loyauté comme des provinces moins riches et moins développées que le Sud malgré une récente tendance à la réduction des inégalités. Celles-ci sont liées à la baisse des écarts de santé ou d'éducation plutôt qu'à celles de richesse (CEROM, 2008). Dans un contexte de politique de rééquilibrage entamé depuis vingt ans, comment analyser la persistance de ces inégalités ?

La principale difficulté pour répondre à cette question est de savoir ce que l'on veut signifier par inégalité. Ce concept ne peut pas être défini de manière univoque et universelle, puisque toutes les sociétés ne perçoivent pas l'inégalité comme un problème. Par exemple, au sein même de la société Kanak, selon leur rang dans la fratrie et leur place dans la chefferie, les sujets kanak n'ont pas des droits identiques. De manière révélatrice, Alban Bensa évoque l'idée d'une hiérarchie sociale très structurée en titrant '*Une société d'inspiration aristocratique*' : « dans la civilisation kanak, les personnes de qualité sont clairement distinguées de celles d'un rang moindre. Les titres de noblesse, noms des sites fondés par les ancêtres originels, sont portés par les branches aînées du clan, par les plus vieilles familles d'un terroir et par les lignages étrangers accueillis comme chefs. L'aristocratie ainsi reçoit de ses obligés les marques appuyées de respect que chacun doit aussi aux anciens et aux oncles maternels (...) » (Bensa, 1990 : 47). Par contre, les inégalités qui ont opposé les Kanak aux non Kanak durant les années 1980 étaient d'une toute autre nature. L'exclusion de la population Kanak à la construction du territoire a engendré des inégalités économiques, sociales, politiques et culturelles criantes. Imposées par l'extérieur et une violence d'Etat physique et symbolique, ces inégalités ont été source de révolte car elles étaient devenues insupportables. La solution des Kanak pour s'extraire de cette domination est la maîtrise du développement afin de préparer l'indépendance institutionnelle envers l'Etat français. Selon le socio économiste Jean Freyss, « l'impératif du développement est présenté comme le problème du monde kanak, comme si la communauté européenne ainsi que les autres communautés non kanak étaient, elles, insérées dans un système économique développé (...) le développement n'est pas l'affaire des seuls Kanak, mais de la société calédonienne tout entière » (Freyss, 1995 : 229). Pour l'auteur, la mise en œuvre d'un développement *viable* au sens des Indépendantistes est entravée par la primauté du système dominant. L'assistance de la Nouvelle-Calédonie aux transferts de l'Etat français n'impulse pas de réelle dynamique économique pour enclencher une croissance interne. En perpétuant sa domination en tant que « clé de voute » du système économique calédonien, le système dominant est également une contrainte sociale. Il distingue deux étapes dans la mutation du monde Kanak. Tout d'abord, la

¹⁴ Le recensement de la population de Nouvelle-Calédonie pose la question « à quelle communauté vous sentez-vous appartenir ? ». Exception, au concept républicain de l'égalité, l'exploitation de la question ethnique est fortement réglementée par la CNIL. Les croisements au niveau individuel, communal ou par quartier sont strictement interdits. Seuls les croisements au niveau provincial sont acceptés. L'hétérogénéité de la province Sud s'exprime de la manière suivante : 11% Wallisiens et Futuniens, 10% de plusieurs communautés, 7% autre communautés, 3% tahitienne, 2% indonésien, 1% ni-Vanuatu, 1% vietnamienne, 1% autre et 1% non déclaré.

période coloniale, qui en raison de l'exclusion et de la réclusion des Kanak au système dominant, a engendré des conséquences homogènes. Ensuite, le changement de statut, à partir de la Seconde Guerre mondiale, a fait passer les Kanak d'un statut de « soumission à celui d'acteur maître de leur avenir » (Freyss, 1996 : 230). La transformation sociale la plus apparente est l'émergence des Kanak urbanisés. Leur reconduction s'effectue principalement par la croissance naturelle des Kanak installés en ville. Les migrations ne s'accroissent pas et sont catégorisées par un important va-et-vient avec la tribu d'origine. Ces bouleversements résultent, selon l'auteur, de la conjugaison du changement social *diffus* qui s'impose comme quelque chose qui va de soi (l'extension de l'argent, du salariat, de la consommation de masse et de l'urbanisation) et du changement social *voulu* au travers de politique volontariste accentuée depuis 1988 (prestation sociale, minimas sociaux, CCAS, associations caritatives). Comprendre la nature du changement de la société calédonienne notamment envers les Kanak permet de savoir dans quelle mesure le système dominant influence l'idéologie du développement des Kanak et leur identité culturelle. Le changement social dans le monde Kanak était une préoccupation du leader indépendantiste Jean-Marie Tjibaou : « le retour à la tradition est un mythe (...) Aucun peuple ne l'a jamais vécu (...) notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture dans la construction d'un modèle d'homme et de société (...). Notre identité, elle est devant nous. (Tjibaou, 1996 : 185).

2- L'assistance sociale participe au changement social.

La politique sociale est un moyen, dans le cadre du rééquilibrage provincial, de réduire les inégalités. Elle implique une catégorisation d'une frange de la population comme nécessiteuse de l'aide publique. Pour Simmel, est pauvre la personne qui reçoit une assistance. La pauvreté est une notion relative qui se construit en réaction de la société. Plus que les caractéristiques des pauvres, c'est la relation d'assistance qui permet d'appréhender au mieux le phénomène de pauvreté (Simmel, 1998). L'enjeu de cette assistance est d'amoindrir les inégalités pour que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. On aboutit à un « raisonnement cynique mais à la fois réaliste qu'il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du *statu quo* social » (Simmel, 1998 : 7).

En Nouvelle-Calédonie, l'assistance au travers des prestations sociales s'organise à deux niveaux. Le territoire a en charge le socle commun (financement du système de retraite, allocation chômage, réglementation du salaire minimum). Les Provinces financent des prestations sociales selon les options politiques retenues. Le montant d'une même prestation peut ainsi différer d'une province à l'autre. Par exemple, l'allocation mensuelle aux personnes âgées s'élève à 25 000 F.CFP aux îles Loyauté, 30 000 F.CFP en province Nord et 50 000 F.CFP dans le Sud. Les montants des prestations sociales sont plus faibles en province Nord et aux îles Loyauté car le besoin d'argent est limité et régulé par le mode d'économie d'autosubsistance et l'organisation sociopolitique 'aristocratique'. L'argent est malgré tout de plus en plus présent dans le monde kanak mais il « (...) est perçu comme un moyen d'acquérir des biens de consommation mais non comme la base d'une accumulation productive » (Bensa, Freyss, 1994 : 11).

Par contre, depuis 2007, on n'est passé d'une logique politique identitaire Kanak/non Kanak à une logique transcommunautaire. L'aide au logement¹⁵ et l'allocation handicap,¹⁶ ont été réétudiées afin que leur montant et leur attribution soient homogénéisés à l'ensemble des Néo-Calédoniens. Elles sont financées conjointement par le territoire et les provinces. Une logique identique est en cours en ce qui concerne le minimum vieillesse qui sera validé en 2012. Ces modifications résultent d'initiatives prises par des associations transcommunautaires et/ou de l'Intersyndicale vie chère. Leurs arguments reposent sur l'idée que les inégalités doivent être gommées pour pouvoir construire un destin commun propre aux différentes communautés et aux différentes classes

¹⁵ Loi du pays adopté le 13 avril 2007

¹⁶ Loi du pays n°2009-2 du 07 janvier 2009

sociales. Les aides sociales doivent améliorer le niveau de vie de ceux qui sont le plus éloignés du marché de l'emploi. Dès lors, vouloir étudier les inégalités, c'est se confronter à la volonté politique provinciale et territoriale d'intégrer la lutte contre les inégalités comme une priorité et les revendications des Calédoniens (associations, intersyndicale) qui alertent sur les difficultés d'une frange de Néo-Calédonien à terminer le mois.

IV- La pauvreté en ressource : le reflet des inégalités provinciales

Les statisticiens reconnaissent trois formes d'inégalités auxquelles sont associées trois formes de pauvreté : les inégalités de ressources qui expriment un niveau de vie et un niveau de consommation, puis les inégalités en conditions de vie qui se traduisent par la possibilité de répondre à des besoins fondamentaux (alimentation, logement, santé), enfin les inégalités de potentialité ou de capacité qui est un manque de capital engendrant une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Dubois, 2001 : 124). En Nouvelle-Calédonie, l'enquête budget consommation des ménages (BCM) est la principale source de données pour mesurer les inégalités de ressources des ménages. Les deux dernières enquêtes, 1991 et 2008, permettent d'établir un état des lieux sur les inégalités de niveaux de vie des ménages par province de résidence. Ceux qui subissent le plus les inégalités sont qualifiés de pauvres, selon une construction statistique.

1- La clé d'entrée : le niveau de vie

La mesure du niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. En prenant en compte les ressources monétaires et non monétaires, les ressources totales d'un ménage calédonien s'élève en moyenne à 440 000 F.CFP par mois. Les ménages de la province Sud se démarquent des deux autres provinces puisqu'ils vivent en moyenne avec 493 000 F.CFP par mois. C'est deux fois plus que les ressources totales des ménages de la province Nord (286 000 F.CFP) et des îles Loyauté (242 000 F.CFP). Les ressources monétaires des Calédoniens se résument par les revenus du travail (77 % des revenus). De même que les revenus totaux, ils affichent des niveaux deux fois plus élevés dans le Sud (354 000 F.CFP, contre 185 000 au Nord et 143 000 aux îles Loyauté). Les taux d'activité professionnelle plus faibles dans le Nord et les Îles expliquent cette différence. Respectivement 42% et 34% de la population des 14 ans et plus ont un emploi dans les Îles et le Nord, et 57% dans le Sud. Les ménages des îles Loyauté perçoivent en moyenne 21 000 F.CFP par mois de prestations sociales (sans les pensions de retraites). C'est deux fois plus qu'en province Sud. C'est également cette province qui concentre le plus de ménages percevant une pension de retraite. Ceci s'explique par une population plus âgée. Les ménages de la province Nord se situent entre les deux autres provinces (Buffière, 2009).

En 2008, les ressources non monétaires représentent 8% des ressources totales des ménages calédoniens. Elles constituent une économie mensuelle de 36 000 F.CFP pour les ménages grâce à ce qu'ils récoltent, chassent, pêchent ou ce qu'ils reçoivent en cadeau ou encore grâce aux avantages en nature dont ils bénéficient. Globalement, c'est l'équivalent de 28 milliards de F.CFP par an qui échappent aux échanges économiques formels calédoniens. Le poids des ressources non monétaires des ménages vivant en provinces Nord et aux îles Loyauté s'élève à 18% contre 6% en province Sud. Le contraste est aussi saisissant si l'on regarde ce que représente le non monétaire en valeur mensuelle dans les ressources totales : 51 000 F.CFP en province Nord, 43 000 F.CFP aux îles et 31 000 F.CFP en province Sud. Les ménages qui ont des ressources non monétaires sont également beaucoup plus nombreux en proportion dans le Nord et les îles que dans le Sud, respectivement 86% et 83% des ménages, contre 58% en province Sud.

L'origine des ressources non monétaires est également très différente dans chaque province. Celles des îles et du Nord proviennent essentiellement de l'autoconsommation, alors que celles de la province Sud sont dominées par les avantages en nature. Ceci s'explique par de profondes

différences de modes de vie. Au Nord et dans les îles, la pratique de l'autoconsommation fait partie de la vie quotidienne. En province Sud, en particulier en zone urbaine, ces pratiques sont plus difficiles d'accès. En revanche, les avantages en nature sont plus courants car ce sont souvent des cadres qui en bénéficient, beaucoup plus nombreux dans cette province en raison de la structure de l'emploi. Entre 1991 et 2008, en Nouvelle-Calédonie, le poids des ressources non monétaires dans les ressources totales est resté stable. C'est également le cas en province Sud et Nord. En revanche, pour les ménages des îles Loyauté, la part de ces ressources non monétaires a diminué, passant de 26% des ressources à 18%. Cette baisse est due à une diminution des ressources non monétaires (-6%) et surtout à une augmentation des ressources monétaires (+56%) par rapport à 1991 (Jone, 2010). Cette évolution s'explique par le passage à une économie de plus en plus monétaire en dépit des résistances socioculturelles. Les Kanak délaissent peu à peu la culture vivrière au profit de rémunérations salariales et de prestations sociales en partie impulsées par la politique de rééquilibrage.

Les niveaux de vie présentés par ménage ne prennent pas en compte les inégalités de consommation liées par exemple à l'âge ou à la taille des ménages. Pour cela, il faut utiliser une unité intermédiaire : l'unité de consommation (UC). Elle permet de tenir compte des phénomènes de redistribution et des économies d'échelle réalisées lorsque l'on habite à plusieurs dans un même logement. En effet, lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier toutes les dépenses par le nombre de personnes pour conserver le même niveau de vie. Par exemple, un couple n'a pas besoin d'acheter un deuxième lave-linge pour disposer du même niveau de vie qu'une personne seule. Ce couple aura un meilleur niveau de vie en raison de ces économies d'échelle. Les unités de consommation permettent de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes. Pour cela, on attribue un poids à chaque membre du ménage en fonction de son âge. La valeur du poids est déterminée selon une échelle d'équivalence : Oxford¹⁷ ou OCDE. Les statisticiens ont réinitialisé l'échelle d'Oxford au profit de l'OCDE à la fin des années 1980. Ceci est dû au constat qu'un certain nombre de sociétés sont passées d'une structure de consommation individuelle à une consommation plus collective. Plus précisément, les dépenses des ménages proportionnelles au nombre de personnes (exemple : vêtement, alimentaire, etc.) sont devenues moindres par rapport aux dépenses génératrices d'économie d'échelle (exemple : loyer, abonnement téléphonique, internet, etc.) (Hourriez, Legris, 1997). Dès lors, en statistique et en économie, l'échelle d'Oxford mesure le niveau de vie des pays dits en développement, alors que l'échelle OCDE est utilisée pour les pays dits développés.

En Nouvelle-Calédonie, l'habitat a détrôné l'alimentaire entre 1991 et 2008. La structure de consommation des ménages a donc évolué vers une économie d'échelle nécessitant l'emploi de l'échelle OCDE. Trois facteurs concourent à expliquer la hausse des dépenses liées à l'habitat. La première concerne les prix du marché immobilier qui ont augmenté entre ces deux dates. La seconde est la migration vers Nouméa qui concentre l'activité économique. Cette affluence a creusé un déséquilibre entre l'offre et la demande immobilière augmentant les prix immobiliers de Nouméa et du Grand Nouméa. Enfin, le phénomène de décohabitation a développé la demande en logement. Au niveau provincial, c'est seulement en province Sud que le poste habitation (largement dominé par les loyers et les remboursements de crédit) de la structure de consommation des ménages est supérieur aux postes alimentation et transport. Ceci s'explique par la dynamique du marché immobilier de la zone urbaine du Grand Nouméa. Dans les zones tribales, les ménages ne paient pas de loyer. La notion de propriété foncière n'existe pas car la terre se transmet par le père. Dès lors le poste habitation est bien moindre en province Nord et aux îles Loyauté. Ceci ne veut pas dire pour autant que les ménages de ces provinces ne sont pas tournés vers une économie d'échelle.

¹⁷ Echelle d'Oxford : 1 pour le premier adulte, 0,7 pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,5 pour les enfants de moins de 14 ans. Echelle OCDE : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le confort des foyers, la disposition de moyens de communication (téléphone mobile et ordinateur) et moyens de transport sont constatés dans les ménages du Nord et des îles Loyauté, même si des inégalités persistent avec les ménages de la province Sud.

2- Inégalités de ressources entre et au sein des provinces qui sont marquées dans le temps

En Nouvelle-Calédonie, il existe trois formes d'inégalités de niveau de vie. La première, concerne les inégalités entre provinces. En 2008, la moitié des Calédoniens ont un niveau de vie inférieur à 144 000 F.CFP/mois/uc. A titre de comparaison, le salaire minimum garanti (SMG) s'élevait à 123 000 F.CFP par mois. Les habitants de la province Sud sont plus riches que ceux des deux autres provinces. Ce constat a déjà été mis en avant concernant les ressources monétaires par ménage, excluant la partie non monétaire. Le revenu médian y est 2 fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui des îles Loyauté. Avec un montant de 173 500 F.CFP/mois/uc, il est aussi légèrement supérieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ces inégalités s'expliquent par des revenus du travail bien plus importants en province Sud : ils représentent 70% des revenus des personnes vivant en dessous du niveau de vie médian, contre 45% en province Nord et 39% en province îles Loyauté. Les autres revenus, en particulier les prestations sociales et les ressources non monétaires sont bien plus importants au Nord et aux îles, mais ne suffisent pas à combler ce fossé.

La deuxième forme d'inégalité est au sein des provinces. En Nouvelle-Calédonie, les plus riches ont un niveau de vie 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes. Les inégalités de ressources totales entre Calédoniens sont fortes, comparées à celles de la France métropolitaine où le rapport inter décile s'élève à 3,6. Au niveau provincial, c'est en province Sud qu'il y a le moins d'inégalités. Le rapport inter décile s'élève à 6,4 contre 7,0 pour la province Nord et 9,3 pour les îles Loyauté. Autre indicateur des inégalités, l'indice de Gini du revenu total confirme ces résultats. La province Sud affiche un Gini de 0,40, contre 0,41 pour le Nord et 0,44 pour les îles Loyauté. Les pays les plus égalitaires disposent d'un Gini proche de 0,25 comme la Norvège ou le Japon.

Enfin, ces inégalités sont marquées dans le temps. Entre 1991 et 2008, le niveau de vie médian a augmenté de 1,3% par an, après prise en compte de l'inflation. La moitié des Calédoniens ont un niveau de vie inférieur à 144 000 F.CFP/uc et par mois en 2008, contre 116 000 F.CFP/uc en 1991, aux prix de 2008. La principale explication est l'élévation du montant du salaire minimum garanti (SMG). La rémunération moyenne légale minimum que doit recevoir tout travailleur, est passée de 89 900 F à 123 000 F.CFP en dix-sept ans. C'est une augmentation de 1,8% par an, aux prix de 2008. Sur cette période, le niveau de vie médian a également augmenté en dix-sept ans pour les trois provinces. Mais les inégalités intra provinciales sont toujours marquées et se sont même creusées notamment en province Sud et îles Loyauté (Hadj, 2010).

Les inégalités de niveaux de vie se réduisent grâce aux ressources non monétaires et aux prestations sociales. Aux îles Loyauté, l'apport des ressources non monétaires, en particulier de toute la production du jardin, fait diminuer de quatre points le rapport inter décile du revenu, de 13,2 à 9,3. Mais ce sont les ressources sociales (hors retraites) qui diminuent les inégalités encore plus fortement. Sans celles-ci, le rapport inter décile monterait à 21,8. Pour la moitié la moins aisée de la population des îles Loyauté, le revenu se compose à 28% de prestations sociales (hors retraites). Cette proportion monte à 59% pour les plus modestes d'entre eux (D1). En province Nord, les ressources non monétaires réduisent les inégalités bien plus qu'aux îles Loyauté. Le rapport inter décile passe de 12,5 à 7, en ajoutant le non monétaire soit 40% de moins. Par ailleurs, sans les ressources sociales, le rapport inter décile serait supérieur de 20%, passant de 7 à 8,5. La différence est plus faible que pour le non monétaire. En Province Sud, le non monétaire réduit très peu les inégalités car il concerne autant le haut que le bas de l'échelle des revenus. Les plus riches bénéficient d'avantages en nature autant que les plus modestes recourent à l'autoproduction. L'accès et l'exploitation de la terre dans un objectif d'autoproduction sont en effet limités dans la

zone urbaine de Nouméa. Ainsi le rapport inter décile reste stable, avec ou sans ressources non monétaires. En revanche, sans prestations sociales, les inégalités se creuseraient. Le rapport inter décile s'élèverait à 7,3 (Hadj, 2010). La question du versement des prestations sociales et de leur homogénéisation est donc une question éminemment politique.

3-Définir les pauvres à partir d'un seuil calédonien ou provinciaux ?

Les ménages qui ont les niveaux de vie les plus faibles sont qualifiés de pauvre. Cette catégorisation résulte d'une construction statistique. Nous l'avons vu, dans la société kanak 'traditionnelle', cette catégorie est dénuée de sens.

Le seuil de pauvreté statistique peut être défini à 40%, 50% ou 60% du niveau de vie médian. Il est dit relatif car il se réfère à des éléments propres à la zone et non à un montant absolu de minimum pour vivre. Un ménage sera qualifié de « pauvre » si son revenu par uc est inférieur à ce seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté calédonien s'élève à 72 000F.CFP par mois à 50% du niveau de vie médian¹⁸. 17% des ménages calédoniens vivent en dessous de ce seuil. Au niveau provincial, les taux de pauvreté montrent de grandes disparités. En province Sud, 9% des ménages sont pauvres. Cette proportion s'élève à 35% dans le Nord et 52% aux îles Loyauté. Les populations du Nord et des îles Loyauté ne sont pas entièrement pauvres par elles-mêmes. Leurs niveaux de vie sont comparés à un seuil de pauvreté calédonien. Celui-ci est fortement influencé par les ménages de la province Sud à la fois plus nombreux et avec un niveau de vie plus élevé car plus fortement marqué par le salariat.

En définissant des seuils provinciaux, les résultats et donc le discours sur la pauvreté des ménages diffèrent largement. En province Sud, le seuil de pauvreté augmente de 72 000 F.CFP à 86 000 F.CFP/mois/uc et le taux de pauvreté évolue de 9% à 14%. C'est l'inverse dans les deux autres provinces. Dans le Nord, le seuil diminue à 45 000 F.CFP/mois/uc. Le taux de pauvreté est ainsi divisé par deux ; soit 16%. C'est comparable à la province Sud. Aux îles Loyauté, le seuil de pauvreté et le taux de pauvreté sont divisés par deux par rapport au seuil calédonien : 23% des ménages vivent avec moins de 34 000 F.CFP/mois/uc.

Quelles que soient les hypothèses statistiques retenues pour construire le taux de pauvreté, la coexistence de deux modèles économiques amène à suggérer trois profils de ménages pauvres. Tout d'abord, les ménages qui refusent l'économie marchande. Leur rythme de vie et leurs ressources reposent sur l'économie vivrière. Ensuite, les ménages qui vivent dans l'économie vivrière mais qui ne peuvent plus intégrer l'économie marchande en raison de leur âge. Enfin, les ménages en marge de l'économie marchande par manque de formation, d'emploi, de moyen de mobilité...

Conclusion : construction de la réalité par la statistique, par le politique ?

Le peuple autochtone, Kanak, vit majoritairement en zone tribale des provinces Nord et îles Loyauté. Les non-Kanak se concentrent dans la zone urbaine de la province Sud.

Les enquêtes BCM de 1991 et 2008, permettent de constater que les inégalités de ressources (monétaire et non monétaire) entre et à l'intérieur des provinces persistent et qu'elles s'inscrivent dans le temps. L'apport du non monétaire et des prestations sociales joue un rôle de régulateur des inégalités. Les ménages qui subissent le plus ces inégalités, par construction statistique, sont

¹⁸ Par exemple, un ménage calédonien composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans dispose de 200 000 F.CFP/ mois de ressources totales. Le nombre d'UC est de 2,118. Le niveau de vie de chaque personne de cette famille est de 95 000F.CFP par mois. Ce ménage (ou ces unités de consommation) est considéré pauvre car il dispose de ressources totales inférieures à 151 000F.CFP/mois/uc (72 000 F.CFP/mois/uc * 2,1). C'est un peu plus que le salaire minimum obligatoire (SMG) qui s'élève à 123 000 F.CFP/mois en 2008 et bien au-dessus du montant maximal des prestations sociales en vigueur à cette date ; soit 45 000F.CFP/mois.

catégorisés comme pauvres. Selon la référence à un seuil calédonien ou à des seuils provinciaux, le taux de pauvreté est divisé par deux au Nord et aux îles Loyauté. Ces premiers résultats, tirés de l'enquête BCM, concernent exclusivement les ressources des ménages. La mise en place d'une enquête portant sur les trois volets du concept d'inégalité (ressources, conditions de vie et potentialité) permettrait une analyse plus fine et d'aborder un nouveau concept tel que le bien-être.

Quel résultat reflète le plus la réalité ? Il n'y a pas de règle statistique ou économique, pour décider de se référer à un ou plusieurs seuils de pauvreté. Le seuil de pauvreté calédonien permet d'établir des comparaisons entre provinces et d'étudier l'impact du salariat et des prestations sociales dans les ressources des ménages ; soit l'imprégnation de l'économie marchande. Les seuils de pauvreté provinciaux évaluent les projets politiques provinciaux. Ils légitiment la poursuite et le développement d'une politique sociale et économique provinciale en faveur d'une frange de la population calédonienne qui vit principalement de l'économie vivrière.

Les inégalités de niveaux de vie entre provinces montrent les limites, tout du moins économiques, de la politique de rééquilibrage. En vingt ans, le rapport dichotomique est le même : les ménages du Nord et des îles Loyauté sont plus pauvres (au sens statistique) car ils vivent avec moins de ressources monétaires que ceux de la province Sud. En parallèle, la politique sociale provinciale tend à s'harmoniser et à s'homogénéiser au travers de prestations devenues territoriales. Au nom de la construction d'un destin commun, le rééquilibrage social provincial comme réponse aux inégalités ethniques (Kanak/non Kanak) risque de s'amenuiser au profit de l'aide territoriale ? Si tel est le cas, peut-on entrevoir le piège d'une stigmatisation des personnes nécessiteuses de l'aide sociale car éloignée de l'économie marchande ?

Bibliographie

- BENSA A., 1990, *La Nouvelle-Calédonie vers l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- BENSA A., FREYSS J., 1994, « La société kanak est-elle soluble dans l'argent ? », *Terrain*, n°23, pp. 11-26.
- BENSA A., RIVIERE J-C, 1982, *Les chemins de l'Alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, Paris, SELAF.
- BUFFIERE B., 2009, « Comparaison entre les trois Provinces », *Synthèse ISEE*, n°11.
- BROUSTET D., RIVOILAN P., 2011, « 50 000 habitants en plus en 13 ans », *Synthèse ISEE*, n°19.
- CEROM., 2008, *Les défis de la croissance calédonienne : l'économie calédonienne en mouvement*, Isee, Note et Documents.
- CHRISTNACHT A., 2004, *La Nouvelle-Calédonie*, Paris, La documentation française.
- DUBOIS J-L., 2001, « Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction », in LERY A., VIMARD P., *Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire*, Les Documents et Manuels du CEPED n°12, pp 123 à 135.
- FABERON J-Y., POSTIC J-R., 2004, *L'accord de Nouméa et la loi organique et autres documents juridiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie*, Ile de Lumière, Dossiers et documents.
- FREYSS J., 1996, « Nouvelle-Calédonie : le rééquilibrage et ses contraintes », In : SAUSSOL A., ZITOMERSKY J., *Colonies, territoires, sociétés*, Paris, Harmattan, pp 253-271.
- FREYSS J., 1995, *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, IEDES collection Tiers Monde, PUF.

- Groupement d'Intérêt Public., 2008, *Les programmes 400 cadres et cadres avenir principales données statistiques bilan 1989-2007*, Nouvelle-Calédonie, GIE cadre avenir.
- HADJ L., 2010, « En 2008, le niveau de vie des plus riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes », *Synthèse ISEE*, n°18.
- HOURRIEZ J-M., LEGRIS B., 1997, « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Economie et statistique*, n° 308-309-310, pp. 65-94.
- JONE C., 2010, « En 2008, les ressources non monétaires ont représenté une économie de 28 milliards de F.CFP, soit 8% des ressources totales des Calédoniens », *Synthèse ISEE*, n°16.
- LEBLIC I., 1993, *Les Kanak face au développement : la voie étroite*, Nouméa-Grenoble, ADCK-PUG.
- MERLE I., 1996, « Le Régime de l'indigénat et l'impôt de capitation en Nouvelle-Calédonie », In : SAUSSOL A., ZITOMERSKY J., *Colonies, territoires, sociétés*, Paris, Harmattan, pp. 221- 241.
- RIERA R., DUBOIS P., 2006, *Rapport public sur le logement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
- ISEE., 2010, Tableau de l'économie calédonienne, ISEE, coll. TEC.
- RALLU J-L., 1985, « La population de la Nouvelle-Calédonie », *Population*, n°4-5, pp. 725-744.
- ROLLAT A., 1987, « Une clé introuvable pour tous les pouvoirs », *Le monde*.
- RIST G., RAHNEMA M., ESTEVA G., 1992, *Le Nord perdu. Repère pour l'après-développement*, Lausanne, Editions d'en bas.
- SIMMEL G., (eds) 1998, *Les pauvres*, Paris, PUF.
- TJIBAOU J-M., (eds BENSA A., WITTERSHEIM E). 1996, *La présence Kanak*, Paris, Odile Jacob.
- Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, JORF n°121 du 27 mai 1988, www.legifrance.gouv.fr

